



POSTULAT

Auteur Sarah Constantin, AdG/LA, Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Urs Juon, CVPO, et Fanny Darbellay, PDCB
Objet Plus de flexibilité dans l'accueil extra familial
Date 14.06.2019
Numéro 3.0486

En janvier 2018, le gouvernement a annoncé le lancement d'une enquête sur la situation des familles valaisannes, dans le but d'orienter efficacement sa future politique familiale. Les résultats de cette enquête ont été présentés début avril 2019.

En comparaison avec les autres cantons, plusieurs points positifs ont été relevés, notamment les allocations familiales généreuses et la charge fiscale faible pour les familles.

Le rapport de cette enquête relève cependant que le canton du Valais a une marge d'amélioration significative en matière d'accueil extra-familial. En effet, il semblerait que la répartition des tâches dans les couples avec enfant/s est encore principalement basée sur le modèle du père à plein temps et de la mère à temps partiel.

S'il est encore difficile pour les pères de baisser leur temps de travail dans les entreprises privées, il semble que l'accès aux temps partiels pour les hommes soit un début de solution pour les couples désirant une meilleure répartition du temps de travail de chacun/e. Si l'état doit encourager l'accès au temps partiel pour les hommes, le présent postulat a un autre but. Il s'agit ici d'améliorer l'offre d'accueil extra familial.

Si au début des années 2000 un droit garantissant une place pour chaque enfant jusqu'à 13 ans a été adopté, par ce postulat nous demandons au canton de s'interroger sur la souplesse des structures d'accueil. En effet, aujourd'hui, nombreux sont les citoyens qui travaillent sur appel ou avec des horaires (ou des jours) de travail irréguliers.

Conclusion

Les postulants demandent au gouvernement d'étudier la possibilité de flexibiliser l'accueil extra familial, en ce qui concerne le choix du jour et de l'horaire.